

## COMITÉ DE RELATIONS INDUSTRIELLES RENCONTRE DU 20 MAI 2010

**PRÉSENCES :** Philippe Campeau, Sylvain Desgagné,  
Pierre Deschênes, Gaétan Gagné, Jean Gagnon, François Plourde,  
Dave Potvin, Ginette Laliberté

**ABSENCES :** Yoland Dubé, Michel Dufour

**INVITÉS :** Sylvain Boucher, Chantale Deschênes, Ghislain Pomerleau

### 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Sylvain souhaite la bienvenue à tous et débute la réunion en lisant l'ordre du jour.

Le syndicat demande de toujours placer à l'ordre du jour l'item suivant : Retour sur la dernière réunion. (points non réglés)

Le syndicat fait la demande d'une liste à jour des employés syndiqués.

### 2. PRÉSENTATION DE CHANTALE DESCHÊNES – SURINTENDANT DES APPROVISIONNEMENTS

Chantale se présente et nous donne les grandes lignes de sa carrière à ce jour.

### 3. LISTE DES EMPLOYÉS ABSENTS, DÉPART À LA RETRAITE ET VOLONTAIRE

La direction remet la liste au syndicat. Le syndicat en prend connaissance. Nous ajoutons deux départs volontaires.

### 4. SUIVI DES SOUS-TRAITANTS ACTUELS ET PRÉVUS POUR LE MOIS DE JUIN 2010

La direction remet le tableau du suivi des sous-traitants au syndicat et en fait la lecture.

Le surintendant général exploitation explique qu'il a cinq employés qui sont soit en maladie personnelle ou accident de travail et que leur retour au travail est prolongé de plusieurs mois. Il a besoin de 5 personnes formées immédiatement pour remplacer ces personnes. Comme le sous-terre n'a pas de poste de remplaçant temporaire, nous avons pensé d'engager 5 étudiants qui sortent de la formation « Extraction de minerai » sous une base temporaire (environ 3 mois) et qui seraient engagés par IAMROC.

Le syndicat répond qu'il préconise des postes temporaires, même si la structure de poste temporaire n'est pas élaborée dans la convention collective rien n'empêche de faire un affichage sur cette base temporaire. Le syndicat mentionne que ces postes temporaires devraient être rémunérés au groupe 6. Une modification sera faite aux lettres d'entente # 3 « Employés remplaçants » et # 4 « Programme d'entraînement et structure des postes sous-terre »

Fjordtech : Le syndicat mentionne qu'en fin de semaine, il y aurait eu 3 employés de ce sous-traitant qui ont été laissés seuls sous-terre. Cela n'est pas normal. Ils doivent toujours être supervisés. Le syndicat demande de valider cette information.

La direction mentionne que les projets pour la « Cheminée de ventilation # 4 » et « Agrandissement du bureau central » ne sont pas encore octroyés à des entreprises.

Le syndicat demande qui est Israël au département électrique ? Pour quelle compagnie travaille-t-il ? La direction va s'informer et revenir avec le renseignement.

#### **5. AFFICHAGE POSTE DE JOURNALIER SOUS-TERRE**

La direction distribue la description de tâches ainsi que l'affichage pour le poste de journalier sous-terre. Le surintendant général exploitation lit la description et mentionne que ceci est un nouveau poste. Le syndicat va en prendre connaissance et revenir avec leurs commentaires.

#### **6. LETTRE D'ENTENTE HORAIRE 12 HEURES DÉBUT DES CONGÉS FÉRIÉS**

La direction distribue la lettre d'entente. Le syndicat mentionne qu'il en faudrait une pour les cols blancs.

#### **7. ÉCHANTILLONNAGE PÂTE EN REMBLAI**

Le syndicat rappelle que l'échantillonnage est un travail pour les cols blancs et non pour les cols bleus. La direction est d'accord sur le principe de base, mais tant que l'usine de remblai sera en test, on ne pourra pas statuer à savoir si cette tâche relève des cols blancs. Dès que le projet sera terminé, nous regarderons la nature de la tâche d'échantillonnage effectuée par les opérateurs et en reparlerons avec le syndicat.

#### **8. BONI DE SURFACE**

Sylvain Boucher se présente comme surintendant des services administratifs et rentre dans le vif du sujet. Après discussion, il en ressort qu'un nouveau tableau accompagnera le boni. Ce tableau sera plus facile à comprendre pour les employés.

**Boni suite à une libération :** Toutes les heures de libération soit syndicale ou patronale doivent être payées avec le boni. Le surintendant des services administratifs mentionne que le problème des employés sous-terre est réglé depuis le début d'avril. Il va regarder s'il peut mettre le même code pour la surface. Il mentionne que tant qu'il n'a pas la confirmation du syndicat et ensuite celle du côté patronal, il ne peut pas payer ces heures.

## 9. STATIONNEMENT

Il y a des employés des sous-traitants qui se stationnent de notre côté. Le syndicat demande s'il serait possible d'avoir un système de vignettes pour nous identifier. La direction va étudier la proposition. À suivre

## 10. DÉMÉNAGEMENT BUREAU DU SYNDICAT

La direction explique au syndicat pourquoi elle doit relocaliser leur bureau :

- ✓ Premiers soins : local trop petit pour les interventions, il faut le relocaliser.
- ✓ Il faut qu'il soit près du puits, pas besoin de sortir les gens l'hiver,
- ✓ l'accès pour l'ambulance est très accessible.

La direction mentionne que 3 options ont été étudiées et analysées et c'est l'emplacement près du bureau de Francine Leclerc qui a été retenu.

Le syndicat n'est pas d'accord :

- ✓ Pourquoi ne pas placer les premiers soins dans la salle du sauvetage minier ?
- ✓ La conciergerie : L'aménagement vient juste d'être fait et tous les tuyaux sont déjà passés.
- ✓ Tant qu'à construire pourquoi ne pas construire à côté de l'atelier sous le chevalement ou agrandir à côté du sauvetage minier ?
- ✓ Notre local placé à côté des cadres, 90 % des syndiqués ne voudront plus venir nous voir, par peur de se faire voir. Nous sommes très bien placés, les syndiqués peuvent venir soit en entrant ou sortant de leur quart de travail, nous avons une très belle visibilité.

La direction va vérifier la possibilité près du chevalement et revenir avec des réponses. L'échéancier est fin juillet, cela commence à être pressant.

## 11. POSTE EN HYGIÈNE INDUSTRIELLE

Le syndicat revient sur le poste d'hygiène. Il n'est pas d'accord avec la façon que le surintendant en santé-sécurité – Développement durable voit le travail. Il mentionne que le technicien qui prend les relevés doit faire lui-même ses rapports. Il doit être capable d'expliquer ses relevés. Ce poste devrait être évalué, affiché avec des exigences, c'est un poste très sérieux. La direction fera le suivi.

## 12. RADIOGRAPHIE PULMONAIRE

La direction mentionne qu'il n'a pas lieu de payer trois heures pour les employés qui étaient en congé et qui sont venus pour leur R X. Maintenant la nouvelle façon de procéder pour les radiographies pulmonaires c'est avec la Roulotte et la journée qu'elle se déplace pour venir à la mine. On ne peut plus aller passer notre radiographie à la clinique. C'est un examen obligatoire régi par la loi. Nous payons deux heures comme cela est indiqué dans la convention pour passer un examen.

Le syndicat demande, si le travailleur qui est en congé et qui vient passer son R X, et qu'il a un accident sur la route, se trouve-t-il sur le temps de la compagnie ? La direction va s'informer et fera le suivi.

## 13. GRIEFS

# 0005 : *Congés fériés comptabilisés dans la semaine de travail :*

✓ Grief à l'arbitrage.

# 0003 : *Horaire mécanique concentrateur :*

✓ Réponse du syndicat à donner à l'employeur.

# 0164 : *Travail syndiqué effectué par un contremaître :*

✓ Réponse à donner par l'employeur.

# 0194 : *Travail fait par un sous-traitant :*

✓ Réponse à donner par l'employeur.

---

Sylvain Desgagné  
Surintendant Ressources humaines

---

François Plourde  
Président du syndicat

GL/